

PROFIL DE Baignade

Date d'élaboration : MAI 2011
Actualisation : JUIN 2020



Plage de Saint Pierre PALAVAS LES FLOTS

CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Saint Pierre
Commune : Palavas Les Flots / Département : Hérault / Région : Languedoc-Roussillon
Population permanente de la commune (source INSEE - 2007) : 6048 habitants
Population estivale estimée de la commune : 42000 (en période de pointe)
Personne responsable : Monsieur le Maire de Palavas Les Flots
Période de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09
Localisation du point de suivi (Lambert II) : X = 728 782 Y = 1 837 142 m
Nature : sable grossier
Longueur : 530 m / Largeur moyenne : 35 m à 80 m / Profondeur : 80 cm
Activités : baignade, pêche, nautisme
Plages privées : 1



SCHÉMA DE LA ZONE DE Baignade

ÉQUIPEMENT



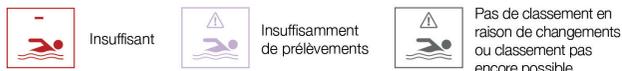
QUALITÉ DU MILIEU MARIN

CLASSEMENT DES EAUX DE Baignade

Nouvelle Directive 2006/7/CE

La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années. Par exemple pour 2014, la qualité est évaluée à partir des résultats obtenus de 2011 à 2014 inclus.

Période	2016	2017	2018	2019
Classement	*** 	*** 	*** 	***



PROLIFÉRATION DES MACRO-ALGUES ET DU PHYTOPLANCTON

Pas de prolifération de macro-algues. Pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs.

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET RISQUE ASSOCIÉ

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météorologiques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Sources locales de faible impact				

CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE POLLUTION



LÉGENDE

- Rejet d'EU
- DO EU incertain ou à vérifier
- Plages privées et restaurants de plage
- Aire de camping-car
- Port
- Connexions suspectées d'eaux usées dans le réseau EP
- Rejet d'EP
- Point de suivi ARS
- Zone de baignade

EU : Eaux Usées
EP : Eaux pluviales

Rejet station d'épuration de l'agglomération de Montpellier à 11 km au large de Palavas (470 000 EH)

PLAN D'ACTIONS Pas de mesures spécifiques

RÉVISION DU PROFIL

Les eaux de baignade de la plage étant de qualité excellente, selon la nouvelle Directive 2006/7/CE, le profil ne devra être réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité "bonne", "suffisante" ou "insuffisante".